

---

# Plan Comptable Des Mutuelles Et Unions Activita C

---

Bulletin officiel

Plan comptable des mutuelles sociales (PCMS)

La réglementation des sociétés d'assurance

Les grands principes de l'assurance

Nouvelle méthode d'interprétation des états

financiers - Guide d'accompagnement

La mutuelle de Seine-et-Marne contre l'incendie  
de 1819 à 1969

Journal officiel de la République française

Handbook of International Insurance

Consolidation des comptes (Réglementation  
française ANC 2020-01 et Normes internationales

IFRS) - Manuel + 72 applications et 38 études de  
cas corrigées

Jean Fourastié entre deux mondes

Initiation du droit budgétaire et comptable des  
administrations publiques

La sécurité sociale, September 2006

Plan comptable des mutuelles, unions et  
fédérations

Droit de la concurrence interne et européen. 8e  
éd.

Belgisch staatsblad

Consolidation des comptes (Règlement ANC

2020-01 et Normes IFRS) - Manuel + 50 applications corrigées + 36 études de cas corrigées

Consolidation des comptes - Annales 2022 du DSCG et du DESCF - Epreuves de 1995 à 2021 - Règlement ANC 2020-01 et Normes IFRS

Plan comptable alphabétique

Groups of Companies

Consolidation des comptes (Réglementation française ANC 2020-01 et Normes internationales IFRS) - Manuel + 72 applications et 36 études de cas corrigées

Consolidation des comptes - Annales 2023 du DSCG et du DESCF - Epreuves de 1995 à 2022 - Réglementation française ANC 2020-01 et Normes internationales IFRS

56 cas corrigés de Consolidation des comptes - Réglementation française ANC 2020-01 et Normes internationales IFRS

Plan comptable des mutuelles et des unions

Guide de la gestion financière des établissements sociaux et médico-sociaux

Guide de gestion des mutuelles de santé en Afrique

Revue du travail

Competition Policy Newsletter

Les Collections de l'INSÉE

Études économiques de l'OCDE : Finlande 2006

Déchiffrer les comptes d'un organisme d'assurance

Revue des études coopératives mutualistes et associatives

La fiscalité des systèmes financiers décentralisés (SFD) au Sénégal

Actes et documents officiels

Rapport d'information sur le paritarisme

Bulletin officiel

Lexique de comptabilité - 7e édition

France

50 cas corrigés de Consolidation des comptes

(Réglementation française ANC 2020-01 et

Normes internationales IFRS)

Les grands principes de la comptabilité d'assurance

Textes d'intérêt général publiés au Journal officiel, tirages à part..

*Plan*

*Comptable*

*Des*

*Mutuelles Et*

*Unions*

*Activita C*

*Downloaded*

*from [http://ng.creci-](http://ng.creci-ri.gov.bb)*

*ri.gov.bb* *by guest*

---

**JILLIAN IVY**

---

*Bulletin officiel* Peter Lang

Ce livre s'adresse à tous ceux qui ont en charge, dans le domaine de la comptabilité et de la gestion financière, des établissements sociaux et médico-sociaux privés ou publics. Il a

été conçu pour leur permettre de progresser dans l'analyse des comptes de synthèse (bilan et compte de résultat) et des tableaux budgétaires et de contrôle (prévus par la législation) et transmis par ces établissements, en vue de la décision de tarification.

*Plan comptable des mutuelles sociales (PCMS)* Dunod

Ce manuel est principalement destiné aux étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus les normes internationales IFRS et la Consolidation des comptes dans leur programme (Master CCA, par exemple) ainsi qu'aux étudiants de l'Intec, des Ecoles supérieures de gestion et de commerce. La structure de ce manuel permet d'aborder l'étude de la consolidation des comptes de manière méthodique, progressive et approfondie. Le format a été choisi pour présenter la mise en

œuvre d'un système comptable en « double partie double ». La consolidation des comptes nécessite en effet la mise en place d'un système comptable en « double partie double », c'est-à-dire un système dans lequel les comptes de gestion (charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui de la société mère, soit celui d'une autre entité intégrée). De nombreux exemples, auxquels s'ajoutent 72 applications et 38 études de cas corrigées, sont inclus dans ce manuel. Ils sont traités dans le cadre de la réglementation française (règlement ANC 2020-01, code de

commerce et règlement ANC 2014-03) et dans le cadre des normes IFRS adoptées et actives au sein de l'Union européenne. Dans ce manuel, nous avons opté pour une étude comparative entre le règlement ANC 2020-01 et les normes IFRS dans chacune des parties relatives à la consolidation des comptes : - la détermination du périmètre et des méthodes de consolidation ; - les retraitements de pré-consolidation ; - les retraitements de consolidation proprement dite ; - la présentation et l'analyse des états financiers. Les deux parties « Normes internationales » et « Comptes de groupe » du programme de l'UE

4 « Comptabilité et audit » du DSCG représentent désormais plus de la moitié des points de l'épreuve. C'est pourquoi nous publions les trois livres numériques complémentaires suivants, disponibles sur Google Play livres :  
- Comptabilité approfondie - Manuel et 160 applications corrigées - Annales de Consolidation des comptes au DSCG et au DESCF de 1995 à 2022 actualisées et corrigées (Réglementation française ANC 2020-01 et Normes internationales IFRS) - 56 cas corrigés de Consolidation des comptes (Réglementation française ANC 2020-01 et Normes internationales IFRS)

SOMMAIRE Titre 1.	comptables applicables
Périmètre et méthodes de consolidation	à une société.
Chapitre 1. Cadre légal et réglementaire	Périmètre de consolidation Cas n° 7 :
Chapitre 2.	Participations circulaires et
Pourcentage de contrôle et	autocontrôle d'une entité consolidée Cas
pourcentage d'intérêts	n° 8 : Participations circulaires et
Chapitre 3. Méthodes de consolidation	autocontrôle de la société consolidante
Chapitre 4.	Cas n° 9 : Méthodes de consolidation du bilan
Consolidation par paliers et consolidation directe	et du compte de résultat Cas n° 10 :
Chapitre 5.	Impact des intérêts minoritaires négatifs (ou débiteurs) Cas n°
Etudes de cas du Titre 1 Cas n° 1 : Présence de catégories particulières de titres	11 : Consolidation par paliers et consolidation directe (avec sous-
Cas n° 2 : Décalages entre contrôle et intérêts.	filiale intégrée globalement) Cas n° 12 :
Exclusions du périmètre Cas n° 3 :	Consolidation par paliers et consolidation directe (avec société
Contrôle de droit et contrôle de fait Cas n° 4 :	associée mise en équivalence) Cas n° 13 :
Existence de participations réciproques Cas n° 5 :	Consolidation directe et méthode de la mise en équivalence Titre 2.
Participations réciproques et intérêts minoritaires Cas n° 6 :	
Référentiels	

Opérations de pré-consolidation Chapitre 1. Méthodes comptables du groupe Chapitre 2. Retraitement obligatoire de base : élimination des différences temporaires Chapitre 3. Autres retraitements obligatoires Chapitre 4. Retraitements d'homogénéité Chapitre 5. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère Chapitre 6. Etudes de cas du Titre 2 Cas n° 14 : Retraitement obligatoire des provisions réglementées Cas n° 15 : Retraitements obligatoires, retraitement de référence et autre retraitement optionnel Cas n° 16 : Retraitements obligatoires, retraitements de	référence et autres retraitements optionnels Cas n° 17 : Retraitement obligatoire dans les normes IFRS : différences de conversion des créances et dettes libellées en monnaie étrangère Cas n° 18 : Impact des retraitements de pré-consolidation sur les capitaux propres consolidés Cas n° 19 : Retraitement des subventions d'investissement en IFRS (imputation sur la valeur comptable de l'immobilisation Cas n° 20 : Montant initial et amortissement comptable d'un passif de location en normes IFRS Cas n° 21 : Retraitement du coût d'acquisition d'immobilisations dont le règlement est différé au-delà des conditions
--	--

habituelles de crédit  
 Cas n° 22 : Retraitement des immeubles de placement en IFRS (modèle de la juste valeur) Cas n° 23 : Actif financier retraité selon la méthode du taux d'intérêt effectif Cas n° 24 : Emission d'obligations à bons de souscription d'actions Titre 3. Opérations de consolidation Chapitre 1. Cumul des comptes et élimination des comptes réciproques Chapitre 2. Elimination des résultats internes Chapitre 3. Actions propres et actions d'autocontrôle de l'entité consolidante Chapitre 4. Entrée dans le périmètre de consolidation Chapitre 5. Variation du pourcentage d'intérêts Chapitre 6. Etudes de cas du Titre 3 Cas n° 25 : Elimination des marges internes sur stocks Cas n° 26 : Elimination des marges internes sur contrat à long terme et élimination des dividendes internes Cas n° 27 : Elimination des résultats de cessions internes (cas d'un profit interne) Cas n° 28 : Elimination des résultats de cessions internes (cas d'une perte sur cession interne) Cas n° 29 : Cession à l'extérieur du périmètre après cession interne Cas n° 30 : Pré-consolidation : Retraitements obligatoires. Taux d'intérêt effectif d'un actif financier. Retraitement d'un actif financier selon les normes IFRS Consolidation : Elimination d'un résultat interne. Partage des capitaux propres d'une entité



Cas n° 31 : Ecart d'acquisition initial et écart d'acquisition complémentaire Cas n° 32 : Entrée différée dans le périmètre de consolidation Cas n° 33 : Diminution du pourcentage d'intérêts Cas n° 34 : Ecart d'évaluation et écarts d'acquisition. Diminution du pourcentage d'intérêts. Partage des capitaux propres des entités intégrées Cas n° 35 : Prise de contrôle d'une entité par la remise de titres d'une filiale. Cession partielle d'une entité consolidée. Ecart d'acquisition et écarts d'évaluation Cas n° 36 : (Cas n° 35 transposé en normes IFRS). Regroupement d'entreprises par la remise de titres d'une filiale. Cession partielle d'une entité consolidée. Goodwill et

écarts d'évaluation Cas n° 37 : Valeur d'utilité, valeur recouvrable, unité génératrice de trésorerie (UGT). Test de dépréciation du goodwill. Perte de valeur d'une UGT Titre 4. Documents de synthèse consolidés Chapitre 1. Bilan consolidé Chapitre 2. Compte de résultat consolidé Chapitre 3. Annexe consolidée Chapitre 4. Etude de cas du Titre 4 Cas n° 38 : Pré-consolidation et consolidation proprement dite Tableau de bouclage des capitaux propres Tableau de variation des capitaux propres (part du groupe) Titre 5. Comptes combinés Chapitre 1. Périmètre de combinaison Chapitre 2. Règles de combinaison et méthodes Index  
**La réglementation**

**des sociétés****d'assurance** CJA

Cet ouvrage s'adresse notamment aux étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus la consolidation des comptes dans leur programme (Master CCA, par exemple) ainsi qu'aux étudiants des Ecoles supérieures de gestion et de commerce. Il peut être utilisé tout au long de l'année pour évaluer ses progrès dans l'acquisition des notions, règles et méthodes relatives à la consolidation des comptes selon la réglementation française ANC 2020-01 et les normes

internationales IFRS. Il peut être également utilisé dans le cadre de travaux de révision par thèmes. Les 56 cas corrigés couvrent intégralement le programme relatif aux Comptes de groupe de l'UE 4 du DSCG : - périmètre et méthodes de consolidation : 10 cas ; - opérations de pré-consolidation : 18 cas ; - opérations de consolidation proprement dite : 17 cas ; - opérations de pré-consolidation et opérations de consolidation proprement dite : 10 cas ; - documents de synthèse consolidés : 1 cas. Les études de cas ont une durée comprise entre 1 heure et 4 heures. Les thèmes proposés sont très variés et parfois complexes. Chacun des cas est à traiter en

appliquant la réglementation française ANC 2020-01 et/ou les normes IFRS adoptées et actives au sein de l'Union européenne. Cet ensemble de 56 cas corrigés constitue un outil indispensable pour une bonne préparation à l'UE 4 du DSCG. Les écritures de pré-consolidation et les écritures de consolidation proprement dite sont à enregistrer dans le cadre du système comptable en « double partie double », comme cela est demandé depuis de nombreuses années à l'épreuve de Comptabilité et audit du DSCG. Pour mémoire, le système en « double partie double » est un système dans lequel les comptes de gestion

(charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui de la société mère, soit celui d'une autre entité consolidée).  
SOMMAIRE  
PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION  
CAS N° 1 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.  
CAS N° 2 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Intérêts minoritaires intégrés.  
CAS N° 3 : Organigramme des liens de participation.

Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.	d'une entité consolidée.
Organigramme du groupe. Intérêts minoritaires intégrés.	Participations réciproques. Droits de vote potentiels.
CAS N° 4 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts.	Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.
Activité conjointe et coentreprise. Contrôle exclusif de fait.	Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts.
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.	Participations ne donnant pas le contrôle intégrées dans le périmètre. CAS N° 7 :
Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 5 :	Participations circulaires. Actions à droit de vote double.
Participations réciproques.	Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.	Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts.
Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Droits de vote potentiels.	Intérêts minoritaires intégrés.
Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 6 :	Reclassement de titres à l'intérieur du périmètre de consolidation. CAS N° 8 :
Actions à droit de vote double. Autocontrôle	Participations

circulaires.	de la société mère.
Autocontrôle d'une entité consolidée.	Pourcentage de contrôle et
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.	pourcentage d'intérêts.
Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés.	Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés.
CAS N° 9 :	OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION CAS N° 11 : Méthodes
Organigramme des liens de participation.	comptables obligatoires et optionnelles. Frais d'acquisition
Participations circulaires.	d'immobilisations. Frais d'émission des emprunts. Subventions d'investissement.
Autocontrôle d'une entité consolidée.	Provisions pour hausse des prix.
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.	Amortissement comptable et amortissement fiscal.
Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés.	Ecarts de conversion.
CAS N° 10 :	CAS N° 12 : Méthodes
Participations circulaires.	comptables obligatoires. Coût
Autocontrôle de la société consolidante.	d'acquisition des titres de participation
Associés majoritaires	(règlement ANC

2020-01 et normes IFRS). Amortissements dérogatoires. CAS N° 13 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais de premier établissement. Frais de développement. Frais financiers inscrits à l'actif. Déficit fiscal. Participation des salariés. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. CAS N° 14 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Réévaluation des immobilisations. Frais d'augmentation de capital. Changements de méthode comptable. Contrats à long terme. CAS N° 15 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Taux effectif d'un contrat de location-financement. Frais d'augmentation de capital. Emprunt obligataire convertible en actions. Juste valeur d'un passif financier. Décomposition de la juste valeur d'un instrument financier composé. CAS N° 16 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles en normes IFRS. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15). Acquisition d'une immobilisation dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. CAS N° 17 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Acquisition d'une

immobilisation corporelle dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. CAS N° 18 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Subventions d'investissement. Acquisition d'une immobilisation dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Changements comptables. CAS N° 19 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire convertible en actions. Valeur d'un instrument de capitaux propres. Valeur initiale d'un passif financier. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. CAS N° 20 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Coût d'acquisition de titres de participation. Evaluation des stocks. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. Participation des salariés. Méthode de référence. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. CAS N° 21 : Méthodes comptables obligatoires. Contrat de location-financement avec redevances fixes payables d'avance et dépôt de garantie. CAS N° 22 : Méthodes comptables

obligatoires. Contrat de location-financement avec redevances variables payables à terme échu et dépôt de garantie. CAS N° 23 : Normes internationales d'information financière (IFRS). Méthode comptable obligatoire en normes IFRS. Contrats de location. Montant initial et amortissement comptable du passif de location. CAS N° 24 : Méthodes comptables optionnelles en normes IFRS. Immeubles de placement. Subventions d'investissement. CAS N° 25 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes d'une filiale libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 26 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes d'une coentreprise libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 27 : Méthodes comptables obligatoires. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique et méthode du cours de clôture). CAS N° 28 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Réévaluation des immobilisations. Frais d'augmentation de capital. Contrat à long terme. Subventions d'investissement.

OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION PROPRES DITE CAS N° 29 : Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks. Dividendes internes. Cession interne d'une



immobilisation amortissable. CAS N° 30 : Consolidation directe. Marge interne sur contrat à long terme. Dividendes internes. Cessions internes d'immobilisations amortissables. Cession d'une immobilisation amortissable à l'extérieur du périmètre de consolidation après cession interne. CAS N° 31 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecart d'acquisition positif. Ecart d'acquisition négatif. Ecarts d'évaluation. CAS N° 32 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill. Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Ecarts d'évaluation. CAS N° 33 : Entités ad hoc. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. CAS N° 34 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. Bilan et compte de résultat consolidés. CAS N° 35 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill. Partage des capitaux propres et

<p>         élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 36 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Capitaux propres retraités. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 37 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 38 : Consolidation       </p>	<p>         par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 39 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de       </p>
---	--

participation des entités intégrées. CAS N° 40 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 41 : Consolidation directe et consolidation par paliers. Intérêts minoritaires négatifs dans des filiales et dans des sous-filiales. Partage des capitaux propres et élimination

des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 42 : Consolidation directe. Dépréciations internes. Intérêts minoritaires négatifs dans une filiale et dans une sous-filiale. Mise en équivalence de deux entités sous influence notable dont les capitaux propres consolidés sont négatifs. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation de deux entités intégrées. CAS N° 43 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Prise de contrôle d'une entité par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Cession partielle d'une entité consolidée. CAS N° 44 : Consolidation directe.

Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Cession partielle d'une entité consolidée. CAS N° 45 : Normes internationales d'information financière (IFRS). Valeur d'utilité et valeur recouvrable. Affectation du goodwill acquis par un regroupement d'entreprises. Unité génératrice de trésorerie. Test de dépréciation du goodwill. OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION ET OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION

PROPREMENT DITE CAS N° 46 : Méthodes comptables obligatoires. Méthodes de conversion. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Ecarts de conversion dans le bilan consolidé. Consolidation par paliers. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 47 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecart d'acquisition. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. Partage des capitaux

propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 48 : Organigramme du groupe. Pourcentage de contrôle. Participations réciproques. Autocontrôle de la société consolidante. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance. Subvention d'investissement. Consolidation directe. Marge interne sur stock. Entrée dans le périmètre de consolidation et écart d'acquisition. CAS N° 49 : Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance.	Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill acquis (ou goodwill partiel). Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 50 : Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Evaluation des stocks. Travaux de grandes révisions. Provisions pour hausse des prix. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par étapes. Ecarts d'évaluation et goodwill. Ecart d'acquisition (référentiels ANC 2020-01 et IFRS). CAS
--	---

N° 51 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires. Coût d'acquisition des titres de participation. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Consolidation directe. Cession interne d'une immobilisation amortissable. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 52 : Exemption des comptes consolidés. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires. Frais de développement. Ecarts de conversion. Fiscalité. Coût d'acquisition des titres de participation. Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. Modalités d'évaluation de l'écart d'acquisition (comparaison entre le règlement ANC 2020-01 et les normes IFRS). Déconsolidation d'une filiale selon le règlement ANC 2020-01. CAS N° 53 : Référentiels utilisables pour les comptes consolidés. Entités ad hoc. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Périmètre de

consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais d'établissement. Subvention d'investissement. Amortissements dérogatoires. Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks et dépréciation interne. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par étapes et goodwill complet. Evaluation des intérêts minoritaires (normes IFRS et règlement ANC 2020-01). CAS N° 54 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Périmètre de consolidation et	méthodes de consolidation. Pré-consolidation et consolidation proprement dite en normes IFRS. Contrat à long terme. Comptabilisation par composants des actifs. Contrat de location-financement. Emprunt obligataire non convertible. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill acquis et profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 55 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts
---	--

(intérêts des majoritaires et intérêts des participations ne donnant pas le contrôle). Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation et consolidation proprement dite en normes IFRS. Méthodes comptables obligatoires. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. Partage des capitaux propres et mise en équivalence.

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS CAS N° 56 : Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et

optionnelles. Bilan retraité. Consolidation directe. Dividendes internes. Dépréciations internes. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. Intérêts minoritaires négatifs dans une filiale. Bilan consolidé. Tableau de bouclage des capitaux propres sociaux. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe).

### **Les grands principes de l'assurance CJA**

L'actualité comptable et réglementaire rend nécessaire la mise à jour de nos connaissances au sein de cette neuvième édition. Parmi les sujets d'actualité, cet ouvrage apporte un décryptage de la nouvelle forme juridique des Fonds de



retraite professionnelle supplémentaire (FRPS). Ces organismes trouvent leur origine dans les difficultés des assureurs à porter des risques longs dans l'environnement Solvabilité II. Pour rappel, les organismes d'assurance ont jusqu'au 1er janvier 2023 pour déposer la demande de transfert de portefeuille et constituer ces FRPS. L'actualité est également de nature fiscale avec la réforme du régime de TVA de l'article 261 B du Code général des impôts. Les activités dites financières (banque, gestion d'actifs et assurance) sont exonérées de TVA en France comme dans toute l'Union européenne. Par conséquent, ne collectant pas de TVA

sur une partie ou l'intégralité de leur chiffre d'affaires, les opérateurs concernés ne peuvent pas récupérer la TVA payée sur leurs achats. Le nouveau dispositif de groupe TVA permet de pallier aux conséquences de la réduction du périmètre d'application de l'article 261 B aux seules professions libérales et organismes d'utilité générale, et offre aux groupes un régime d'exonération des flux intragroupes. Un nouveau chapitre décrypte le régime de groupe TVA avec les textes à date, certaines précisions restant à obtenir de l'administration fiscale dans le cadre des dernières publications au BOFIP. L'ouvrage présente les principes comptables de

l'assurance conduisant à la construction des états financiers pour établir les comptes sociaux. Ce thème est à jour des derniers textes en vigueur au 1er janvier 2022. Sont abordés également les sujets techniques relatifs aux écritures comptables, aux travaux d'inventaire ainsi que les principaux ratios utiles à l'analyse de l'activité. À vocation opérationnelle, ce manuel présente par ailleurs les conséquences comptables de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité II. Ce référentiel induit un bilan économique dont la construction et les principes sont rassemblés et analysés. Enfin, la présentation synthétique des

nouvelles normes IFRS 9 et 17 permettra au lecteur et au professionnel de découvrir et de s'approprier ces nouveaux référentiels. Nouvelle méthode d'interprétation des états financiers - Guide d'accompagnement Assemblée nationale Ce manuel est principalement destiné aux étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion). Il s'adresse également aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus les normes comptables internationales et la Consolidation des comptes dans leur programme (Master CCA, par exemple)

ainsi qu'aux étudiants de l'Intec et des Ecoles supérieures de gestion et de commerce. La structure de ce manuel a été choisie pour aborder l'étude de la consolidation des comptes de manière méthodique, progressive et approfondie. Le format qui a été adopté permet de présenter la mise en œuvre d'un système comptable en « double partie double ». La consolidation des comptes nécessite en effet la mise en place d'un système comptable en « double partie double », c'est-à-dire un système dans lequel les comptes de gestion (charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui

de la société mère, soit celui d'une autre entité intégrée). De nombreux exemples, auxquels s'ajoutent 72 applications corrigées et 36 études de cas corrigées sont inclus dans ce manuel. Ils sont traités dans le cadre de la réglementation française (règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, code de commerce et règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général) et dans le cadre des normes IFRS adoptées et actives au sein de l'Union européenne. Dans ce manuel, nous avons opté pour une étude comparative entre le règlement ANC 2020-01 et les normes IFRS dans chacune des parties relatives à la consolidation des

comptes : - la détermination du périmètre et des méthodes de consolidation ; - les retraitements de pré-consolidation ; - les retraitements de consolidation proprement dite ; - la présentation et l'analyse des états financiers. Les deux parties « Normes internationales » et « Comptes de groupe » du programme de l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG représentent désormais plus de la moitié des points de l'épreuve. C'est pourquoi nous publions les trois livres numériques complémentaires suivants, disponibles sur Google Play livres :

- Comptabilité approfondie - Manuel et 160 applications

corrigées - Annales de Consolidation des comptes au DSCG et au DESCF de 1995 à 2021 actualisées et corrigées (Règlement ANC 2020-01 et Normes IFRS) - 50 cas corrigés de Consolidation des comptes (Règlement ANC 2020-01 et Normes IFRS)

SOMMAIRE Titre 1. Périmètre et méthodes de consolidation

Chapitre 1. Cadre légal et réglementaire

Chapitre 2. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts

Chapitre 3. Méthodes de consolidation

Chapitre 4. Consolidation par paliers et consolidation directe

Chapitre 5. Etudes de cas du Titre 1

Titre 2. Opérations de pré-consolidation

Chapitre 1. Méthodes

comptables du groupe Chapitre 2. Retraitement obligatoire : élimination des différences temporaires Chapitre 3. Autres retraitements obligatoires Chapitre 4. Retraitements d'homogénéité Chapitre 5. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère Chapitre 6. Etudes de cas du Titre 2 Titre 3. Opérations de consolidation Chapitre 1. Cumul des comptes et élimination des comptes réciproques Chapitre 2. Elimination des résultats internes Chapitre 3. Actions propres et actions d'autocontrôle de l'entité consolidante Chapitre 4. Entrée dans le périmètre de consolidation Chapitre 5. Variation du pourcentage d'intérêts	Chapitre 6. Etudes de cas du Titre 3 Titre 4. Documents de synthèse consolidés Chapitre 1. Bilan consolidé Chapitre 2. Compte de résultat consolidé Chapitre 3. Annexe consolidée Chapitre 4. Etude de cas du Titre 4 Titre 5. Comptes combinés Chapitre 1. Périmètre de combinaison Chapitre 2. Règles de combinaison et méthodes Index <b>La mutuelle de Seine-et-Marne contre l'incendie de 1819 à 1969 CJA</b> L'objectif est de fournir aux gestionnaires publics les informations générales et techniques qui lui sont nécessaires pour utiliser les nouveaux outils du budget et de la comptabilité publics. La matière abordée relève davantage du
--	--

droit administratif et du management public que des finances publiques. Le budget et la comptabilité constituent des outils indispensables pour une gestion efficace et transparente des pouvoirs publics. La place centrale que de tels outils acquièrent progressivement dans la sphère publique n'est d'ailleurs que la conséquence de leur importance indiscutée dans le management moderne des entreprises privées ; et la survivance d'anciennes règles et procédures parfois tatillonnes dans le droit budgétaire ne doit pas affaiblir cette conviction. C'est pourquoi nous nous efforcerons de préciser pour chaque norme évoquée sa raison d'être ainsi que les

liens qui la rattachent aux objectifs poursuivis par le budget et la comptabilité et, plus largement, aux préoccupations de management. Cet ouvrage arrive à son heure, dans la mesure où les lois de 2003 qui ont profondément réorganisé le budget et la comptabilité publics entrent désormais en application. Adoptée il y a près de dix ans, la réforme est devenue irréversible. Au-delà des principes, des concepts et des objectifs qui ont présidé à cette réforme, il paraît donc possible de définir les contours de ce qui constitue aujourd'hui le nouvel encadrement budgétaire et comptable de la gestion publique. Il s'adresse aux gestionnaires publics

des différents niveaux de pouvoir (État fédéral, communautés et régions), aux fonctionnaires publics chargés de la gestion budgétaire et comptable, ainsi qu'aux étudiants inscrits dans des filières qui préparent à la gestion publique. *Journal officiel de la République française* L'Argus de l'Assurance Editions Cette plaquette " Plan Comptable des Mutuelles, Unions et Fédérations - Activités hors assurance " est conforme au règlement comptable des Mutuelles relevant du Code de la mutualité. Elle est complétée par des repères destinés à attirer l'attention sur les comptes indispensables au montage des états financiers. Ce

document pratique, mis au point par une équipe de la FNMF et d'experts du secteur Assurance et du secteur Economie Sociale de KPMG S.A., est l'instrument indispensable à tout praticien de la comptabilité, étudiant, enseignant, responsable mutualiste. *Handbook of International Insurance* Springer Nature L'assurance répond à des mécanismes complexes, dans un univers en constante évolution. Dans ce contexte, la 16e édition des Grands principes de l'assurance est un outil indispensable pour les professionnels et les étudiants soucieux de bien appréhender la matière. Cet ouvrage de référence offre une

vision à 360° du marché de l'assurance et permet de mieux comprendre les techniques propres à chaque type de risque, qu'ils soient juridiques, techniques, économiques ou sociaux. Il aborde l'organisme d'assurance dans sa triple dimension : sociétés d'assurance relevant du Code des assurances, mutuelles du Code de la mutualité et institutions de prévoyance soumises au Code de la Sécurité sociale. Pédagogique, l'ouvrage est structuré en trois parties : les notions générales de l'assurance, les assurances de biens et de responsabilité puis, enfin, les assurances de personnes. Cette nouvelle édition intègre les aspects qui

ont fait l'objet de modifications récentes, comme les nouvelles dispositions sur la faculté de renonciation dans les assurances affinitaires (article 18 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022) ou encore l'article 17 de cette même loi qui introduit une possibilité de résilier son contrat en ligne ; le décret du 18 janvier 2022 qui prévoit de nouvelles modalités d'encadrement du démarchage téléphonique, ainsi que la loi n° 2022-270 du 28 février 2022 qui ouvre la possibilité de résilier et de changer à tout moment d'assureur emprunteur sans frais et qui entérine la disparition du questionnaire médical, sous certaines conditions, pour les emprunts immobiliers



n'excédant pas 200 000 euros ou 400 000 euros pour un couple.

*Consolidation des comptes (Réglementation française ANC 2020-01 et Normes internationales IFRS) - Manuel + 72 applications et 38 études de cas corrigées* Editions L'Harmattan

Cette plaquette " Plan Comptable des Mutuelles et Unions - Activités d'assurance et réassurance " est conforme au règlement comptable des Mutuelles relevant du Code de la mutualité. Elle est complétée par des repères destinés à attirer l'attention, sur les comptes indispensables au montage des états financiers, et sur les comptes liés aux différents modes de

fonctionnement. Ce document pratique, mis au point par une équipe de la FNMF et d'experts du secteur Assurance et du secteur Economie Sociale de KPMG S.A., est l'instrument indispensable à tout praticien de la comptabilité, étudiant, enseignant, responsable mutualiste.

Jean Fourastié entre deux mondes CJA

Une approche complète du droit de la concurrence interne et européen : pratiques BtoB, pratiques anticoncurrentielles, aides d'état... Cet ouvrage s'intéresse au droit interne et au droit européen. Il traite des pratiques B to B n'affectant pas le marché (clauses de non-concurrence, concurrence déloyale,

déséquilibre significatif, pratiques tarifaires, etc.) et des pratiques anticoncurrentielles affectant le marché (entente, abus de position dominante, abus de dépendance économique) ainsi que les aides d'État et le contrôle des structures avec le contrôle des concentrations.

**Initiation du droit budgétaire et comptable des administrations publiques** CJA

THÈME SPÉCIAL

Logements: Réduire les risques et améliorer les politiques

*La sécurité sociale, September 2006*

Dunod

Le secteur de l'assurance est au coeur de notre société par sa capacité à accompagner les individus et les

entreprises dans les événements de la vie, à atténuer les effets et les préjudices d'événements dommageables ou pour étaler dans le temps leurs revenus. Chaque année, les organismes d'assurance publient leurs comptes et se livrent à l'exercice difficile de la communication financière. Comment présenter et expliquer ses performances dans un environnement de référentiels multinormes ? Les organismes d'assurance peuvent mesurer leur performance selon différents indicateurs issus : - des comptes sociaux, établis selon le principe de prudence pour garantir la pérennité de l'activité dans le temps ; - d'une

liasse fiscale, formatée sans spécificité assurantielle pour déterminer le montant de l'impôt sur les sociétés ; - d'un bilan économique, construit dans le cadre de la réglementation européenne Solvabilité 2 ayant vocation à s'assurer que l'organisme est capable de résister à un scénario « catastrophe à horizon 1 an » ; - de comptes consolidés d'un groupe en norme française ; - de comptes consolidés en normes internationales pour les groupes cotés, privilégiant la comparabilité entre organismes plus que la réalité du métier de l'assureur. Ces référentiels sont en constante évolution ces dernières années notamment avec la

publication du règlement 2015- 11 de l'ANC pour les comptes sociaux, de la réglementation Solvabilité 2 applicable depuis le 1er janvier 2016, du règlement 2020-01 de l'ANC présentant les nouvelles règles pour l'établissement des comptes consolidés en normes françaises, et des nouvelles normes internationales spécifiques à l'assurance, IFRS 9 et IFRS 17, applicables au plus tard au 1er janvier 2023. Cet ouvrage permet de présenter chacun de ces référentiels et de mesurer les écarts de normes, selon qu'il s'agit d'écart de présentation ou de valorisation. Il vise à faciliter la compréhension de ces états pour chacun,

dirigeants des organismes d'assurance et autres professionnels intéressés.

*Plan comptable des mutuelles, unions et fédérations* L'Argus de l'Assurance Editions

This book presents a comprehensive study on how twenty-three countries have approached the issue of company groups. In addition to detailed profiles of each country's legislation, written by some of the most respected experts in the field, the book also presents a general overview and offers readers an in-depth, up-to-date and highly practical comparative analysis of the company group phenomenon in connection with national legal regimes. As such, the book is a

must-read for all those seeking a deeper understanding of how company groups are viewed and regulated around the globe.

*Droit de la concurrence interne et européen. 8e éd.* L'Argus de l'Assurance Editions

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus la consolidation des comptes dans leur programme (Master CCA, par exemple) ainsi qu'aux étudiants des Ecoles supérieures de gestion et de commerce. Il peut être utilisé tout au long de l'année pour se tester et évaluer ses progrès

dans l'acquisition des notions, règles et méthodes relatives à la consolidation des comptes selon la nouvelle réglementation française ANC 2020-01 et les normes IFRS. Il peut être également utilisé dans le cadre de travaux de révision par thèmes. Les 50 cas corrigés couvrent intégralement le programme relatif aux Comptes de groupe de l'UE 4 du DSCG : - périmètre et méthodes de consolidation : 8 cas ; - opérations de pré-consolidation : 15 cas ; - opérations de consolidation proprement dite : 15 cas ; - opérations de pré-consolidation et opérations de consolidation proprement dite : 11 cas ; - documents de synthèse consolidés : 1

cas. Les études de cas ont une durée comprise entre 1 heure et 4 heures. Les thèmes proposés sont très variés et parfois complexes. Chacun des cas est à traiter en appliquant la réglementation française ANC 2020-01 et/ou les normes IFRS adoptées et actives au sein de l'Union européenne. Cet ensemble de 50 cas corrigés constitue un outil indispensable pour une bonne préparation à l'UE 4 du DSCG. Les écritures de pré-consolidation et les écritures de consolidation proprement dite sont à enregistrer dans le cadre du système comptable en « double partie double », comme cela est demandé depuis de nombreuses années à

l'épreuve de Comptabilité et audit du DSCG. Pour mémoire, le système en « double partie double » est un système dans lequel les comptes de gestion (charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui de la société mère, soit celui d'une autre entité consolidée).

**SOMMAIRE PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

**CAS N° 1 :** Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.

**CAS N° 2 :** Pourcentage de contrôle et

pourcentage d'intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Intérêts minoritaires intégrés.

**CAS N° 3 :** Organigramme des liens de participation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Organigramme du groupe. Intérêts minoritaires intégrés.

**CAS N° 4 :** Participations réciproques. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Droits de vote potentiels. Intérêts minoritaires intégrés.

**CAS N° 5 :** Participations circulaires. Actions à droit de vote double. Pourcentage de contrôle et

pourcentage d'intérêts.  
Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés.  
Reclassement de titres à l'intérieur du périmètre de consolidation. CAS N° 6 : Participations circulaires.  
Autocontrôle d'une entité consolidée.  
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.  
Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. CAS N° 7 : Organigramme des liens de participation directs et indirects.  
Participations circulaires.  
Autocontrôle d'une entité consolidée.  
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.  
Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés.  
CAS N° 8 : Participations circulaires.  
Autocontrôle de la société consolidante.  
Associés majoritaires de la société mère.  
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.  
Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés.  
OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION CAS N° 9 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais d'acquisition d'immobilisations. Frais d'émission des emprunts. Subventions d'investissement.  
Provisions pour hausse des prix.

<p>Amortissement comptable et amortissement fiscal. Ecarts de conversion. CAS N° 10 : Méthodes comptables obligatoires. Frais d'acquisition des titres de participation (règlement ANC 2020-01 et normes IFRS). Amortissements dérogatoires. CAS N° 11 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais de premier établissement. Frais de développement. Frais financiers inscrits à l'actif. Déficit fiscal. Participation des salariés. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. CAS N° 12 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Réévaluation des</p>	<p>immobilisations. Frais d'augmentation de capital. Changements de méthode comptable. Contrats à long terme. CAS N° 13 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif d'un emprunt obligataire. Coût amorti d'un passif financier. Acquisition d'une immobilisation corporelle dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. CAS N° 14 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif d'un emprunt obligataire. Coût amorti d'un passif financier. Subventions d'investissement. Acquisition d'une</p>
---	---



immobilisation corporelle dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Changements comptables. CAS N° 15 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Taux effectif d'un contrat de location-financement. Frais d'augmentation de capital. Emprunt obligataire convertible en actions. Juste valeur d'un passif financier. Décomposition de la juste valeur d'un instrument financier composé. CAS N° 16 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire convertible en actions. Valeur d'un instrument de capitaux propres. Valeur initiale d'un passif financier.

Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. CAS N° 17 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais d'acquisition de titres de participation. Evaluation des stocks. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. Participation des salariés. Méthode de référence. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. CAS N° 18 : Méthodes comptables obligatoires. Contrat de location-financement avec redevances fixes payables d'avance et dépôt de garantie. CAS N° 19 : Méthodes comptables obligatoires. Contrat de

<p>location-financement avec redevances variables payables à terme échu et dépôt de garantie. CAS N° 20 : Méthodes comptables optionnelles en normes IFRS. Immeubles de placement. Subventions d'investissement. CAS N° 21 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes d'une filiale libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 22 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes d'une coentreprise libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 23 : Méthodes comptables obligatoires. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours</p>	<p>historique et méthode du cours de clôture). CAS N° 24 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Réévaluation des immobilisations. Frais d'augmentation de capital. Contrat à long terme. Subventions d'investissement. OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION PROPRES DITE CAS N° 25 : Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks. Dividendes internes. Cession interne d'une immobilisation amortissable. CAS N° 26 : Consolidation directe. Marge interne sur contrat à long terme. Dividendes internes. Cessions internes d'immobilisations amortissables. Cession d'une immobilisation</p>
--	--

amortissable à l'extérieur du périmètre de consolidation après cession interne. CAS N° 27 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecart d'acquisition positif. Ecart d'acquisition négatif. Ecarts d'évaluation. CAS N° 28 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill. Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Ecarts d'évaluation. CAS N° 29 : Entités ad hoc. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. CAS N°

30 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. Bilan et compte de résultat consolidés. CAS N° 31 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Capitaux propres retraités. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 32 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de

consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 33 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 34 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts

d'acquisition. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 35 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination

des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 36 : Consolidation directe et consolidation par paliers. Intérêts minoritaires négatifs dans des filiales et dans des sous-filiales. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 37 : Consolidation directe. Intérêts minoritaires négatifs dans une filiale et dans une sous-filiale. Mise en équivalence de deux entités sous influence notable dont les capitaux propres consolidés sont négatifs. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation de deux entités intégrées. CAS N° 38 : Consolidation directe. Entrée dans le

périmètre de consolidation. Prise de contrôle d'une entité par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Cession partielle d'une entité consolidée. CAS N° 39 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Cession partielle d'une entité consolidée. OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION ET OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION PROPRESMENT DITE CAS N° 40 : Méthodes comptables

obligatoires. Méthodes de conversion.

Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Ecarts de conversion dans le bilan consolidé.

Consolidation par paliers. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 41 : Méthode comptable obligatoire.

Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Consolidation directe. Mise en équivalence. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecart d'acquisition. Partage des capitaux propres consolidés. CAS N° 42 : Organigramme du groupe. Pourcentage de contrôle.

Participations réciproques et autocontrôle. Pré-consolidation.

Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Contrat

de location-financement avec redevances payables d'avance. Subvention d'investissement.

Consolidation directe.

Marge interne sur stock. Entrée dans le périmètre de consolidation et écart d'acquisition. CAS N° 43 : Méthodes

comptables obligatoires. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance.

Valeur initiale et coût amorti d'un passif financier. Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill acquis (ou

goodwill partiel).  
Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 44 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles.  
Evaluation des stocks.  
Travaux de grandes révisions. Provisions pour hausse des prix.  
Consolidation directe.  
Entrée dans le périmètre de consolidation.  
Regroupement d'entreprises par étapes. Ecarts d'évaluation et goodwill. Ecart d'acquisition (référentiels ANC 2020-01 et IFRS). CAS N° 45 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.  
Pré-consolidation.  
Méthodes comptables obligatoires. Coût d'acquisition des titres de participation.  
Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier.  
Consolidation directe.  
Cession interne d'une immobilisation amortissable. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées.  
Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 46 : Exemption des comptes consolidés.  
Pré-consolidation.  
Méthodes comptables obligatoires. Frais de développement. Ecarts de conversion.  
Fiscalité. Coût d'acquisition des titres de participation.  
Consolidation directe.

Comptes réciproques.	Amortissements dérogatoires.
Marge interne sur stocks. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. Modalités d'évaluation de l'écart d'acquisition (comparaison entre le règlement ANC 2020-01 et les normes IFRS). Déconsolidation d'une filiale selon le règlement ANC 2020-01. CAS N° 47 : Référentiels utilisables pour les comptes consolidés.	Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks et dépréciation interne. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill complet (évaluation et comptabilisation). Evaluation des intérêts minoritaires (comparaison : normes IFRS et règlement ANC 2020-01). CAS N° 48 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.	Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation et consolidation proprement dite en normes IFRS. Contrat à long terme.
Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation.	Comptabilisation par composants des actifs.
Méthodes comptables obligatoires. Frais d'établissement.	Contrat de location-financement. Emprunt
Subvention d'investissement.	



obligatoire.  
Consolidation directe.  
Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill acquis et profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses (évaluation et comptabilisation).  
Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées.  
Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 49 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts (intérêts des majoritaires et intérêts des participations ne donnant pas le contrôle). Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation et consolidation proprement dite en normes IFRS. Méthodes comptables obligatoires.  
Consolidation directe.  
Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill (évaluation et comptabilisation).  
Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées.  
Partage des capitaux propres et mise en équivalence.  
DOCUMENTS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS CAS N° 50 : Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Bilan retraité. Consolidation directe. Tableau de partage des capitaux propres intégrés. Intérêts minoritaires négatifs dans une

filiale. Bilan consolidé. Tableau de bouclage des capitaux propres sociaux. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe). *Belgisch staatsblad* OECD Publishing

Cet ouvrage est un outil de préparation à l'épreuve de synthèse de l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG. Il doit permettre au candidat :

- de connaître tous les thèmes actualisés relatifs à la « Consolidation des comptes » et aux « Normes internationales » qui ont été proposés à l'examen de 1995 à 2022 ;
- de tester sa capacité de compréhension et de réflexion ainsi que son niveau de connaissances ;
- de mesurer son aptitude à mettre en œuvre ses

compétences techniques et rédactionnelles dans un temps limité. Les dossiers de « Consolidation des comptes » et de « Normes internationales » sont actualisés et corrigés de manière détaillée, analysés et commentés. Nous avons dû actualiser les sujets de toutes les sessions de 1995 à 2019. Nous conseillons donc aux étudiants de n'utiliser que des manuels, des exercices corrigés, des applications et des cas corrigés à jour de la réglementation fiscale et comptable (code de commerce, PCG, règlement ANC 2020-01 et normes IFRS) actuellement en vigueur en France. Deux couleurs sont utilisées dans cet ouvrage : le noir et le

bleu. - En noir : - la liste des principaux thèmes du dossier de « Consolidation des comptes » et de « Normes internationales » de la session ; - l'énoncé du sujet, après actualisation et correction éventuelle de coquilles ou autres erreurs ; - la réponse attendue pour chaque question. - En bleu : - des informations relatives à l'actualisation du sujet, le cas échéant ; - l'analyse détaillée du sujet ; - le temps estimé par dossier ; - des commentaires : remarques, rappels, compléments et conseils. NB. Ces commentaires peuvent être laissés de côté en première lecture du corrigé.

**Consolidation des comptes (Règlement ANC 2020-01 et**

**Normes IFRS) - Manuel + 50 applications corrigées + 36 études de cas corrigées** Editions Bréal  
Les sociétés d'assurance évoluent dans un environnement réglementaire dont la complexité n'a d'égal que son originalité. Dans une large mesure, cette originalité tient au modèle économique de l'assurance dont le cycle de production est inversé ; une caractéristique justifiant que, depuis leur création jusqu'à leur disparition, en passant par toutes les étapes qui jalonnent leur existence, les assureurs soient contraints à une stricte discipline sous le contrôle attentif des

pouvoirs publics. Ce contrôle et cette discipline font ainsi l'objet d'un régime spécifique, où s'entremêlent des dispositions générales et des règles spéciales, des textes internationaux et des règles locales, ou encore des normes contraignantes et de la soft law. Un ensemble tout à la fois dense et technique qui est parfois difficile à saisir et à maîtriser. Le présent ouvrage constitue un véritable mode d'emploi à l'usage de ceux qui souhaitent connaître, comprendre, mais aussi appliquer cet ensemble réglementaire. Servi par des réflexions poussées et des illustrations concrètes, il propose de cet ensemble une

approche vivante où se croisent les regards complémentaires d'un juriste, d'un actuaire et d'un contrôleur ; un trio inédit de spécialistes qui permet au lecteur – professionnel ou étudiant – de plonger sereinement dans la matière, quel que soit le prisme par lequel il l'aborde. Consacré aux sociétés anonymes et mutuelles régies par le Code des assurances, cet ouvrage n'en est pas moins utile, par les règles communes et de nombreuses comparaisons, à l'étude des organismes d'assurance relevant du Code de la mutualité et du Code de la sécurité sociale. C'est dire qu'il est également un guide indispensable pour maîtriser la réglementation

applicable à tous ces organismes.

**Consolidation des comptes - Annales 2022 du DSCG et du DESCF - Epreuves de 1995 à 2021 - Règlement ANC 2020-01 et Normes IFRS**

International Labour Organization  
Cet ouvrage expose, avec pédagogie, les principales dispositions fiscales applicables aux SFD et les textes de référence qui les fondent. Il présente un condensé de l'état de la législation, et permet d'appréhender, à l'échelle macroéconomique, les leviers pertinents d'une politique d'incitation à un financement de l'économie par les systèmes financiers décentralisés.

*Plan comptable alphabétique* CJA

Ce manuel est

principalement destiné aux étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion). Il s'adresse également aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus les normes comptables internationales et la Consolidation des comptes dans leur programme (Master CCA, par exemple) ainsi qu'aux étudiants des Ecoles supérieures de gestion et de commerce. Cet ouvrage a pour ambition de traiter toutes les difficultés liées à la Consolidation des comptes dans une optique méthodologique, en proposant notamment des tableaux d'analyse

et des modèles de résolution. Son objet est de présenter de manière pédagogique les règles et les méthodes applicables aux comptes consolidés des groupes dans le cadre du règlement ANC 2020-01 et des normes comptables internationales actuellement en vigueur dans l'Union européenne. La structure de ce manuel a été choisie pour aborder l'étude de la consolidation des comptes de manière méthodique, progressive et approfondie. Le format qui a été adopté par l'auteur permet de présenter la mise en œuvre d'un système comptable en « double partie double » de manière synoptique. La consolidation des

comptes nécessite en effet la mise en place d'un système comptable en « double partie double », c'est-à-dire un système dans lequel les comptes de gestion (charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui de la société mère, soit celui d'une autre entité intégrée). De nombreux exemples, auxquels s'ajoutent 51 applications corrigées et 36 études de cas corrigées illustrent les différentes parties de ce manuel. Ils sont traités dans le cadre de la réglementation française (règlement ANC 2020-01, code de commerce et règlement ANC 2014-03) et dans le cadre des normes IFRS

adoptées et actives au sein de l'Europe. Dans cet ouvrage, l'étude comparative entre le règlement ANC 2020-01 et les normes IFRS est systématique :

- pour la détermination du périmètre et des méthodes de consolidation ;
- pour les retraitements de pré-consolidation ;
- pour les retraitements de consolidation proprement dite ;
- pour la présentation et l'analyse des états financiers.

Les deux parties « Normes internationales » et « Comptes de groupe » du programme de l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG représentent désormais plus de la moitié des points de l'épreuve. C'est pourquoi nous publions les trois livres numériques

complémentaires suivants, disponibles sur Google Play livres :

- Comptabilité approfondie - Manuel et 150 applications corrigées - Annales de Consolidation des comptes au DSCG et au DESCF de 1995 à 2020 (Règlement ANC 2020-01 et Normes IFRS) - 50 cas corrigés de Consolidation des comptes (Règlement ANC 2020-01 et Normes IFRS)

SOMMAIRE Titre 1.  
Périmètre et méthodes de consolidation  
Chapitre 1. Cadre légal et réglementaire  
Chapitre 2.  
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts  
Chapitre 3. Méthodes de consolidation  
Chapitre 4.  
Consolidation par paliers et consolidation directe  
Chapitre 5.

Etudes de cas du Titre  
 1 Titre 2. Opérations  
 de pré-consolidation  
 Chapitre 1. Méthodes  
 comptables du groupe  
 Chapitre 2.  
 Retraitement  
 obligatoire :  
 élimination des  
 différences  
 temporaires Chapitre  
 3. Autres retraitements  
 obligatoires Chapitre 4.  
 Retraitements  
 d'homogénéité  
 Chapitre 5. Conversion  
 des comptes libellés en  
 monnaie étrangère  
 Chapitre 6. Etudes de  
 cas du Titre 2 Titre 3.  
 Opérations de  
 consolidation Chapitre  
 1. Cumul des comptes  
 et élimination des  
 comptes réciproques  
 Chapitre 2. Elimination  
 des résultats internes  
 Chapitre 3. Actions  
 propres et actions  
 d'autocontrôle de  
 l'entité consolidante  
 Chapitre 4. Entrée dans  
 le périmètre de  
 consolidation Chapitre  
 5. Variation du  
 pourcentage d'intérêts  
 Chapitre 6. Etudes de  
 cas du Titre 3 Titre 4.  
 Documents de  
 synthèse consolidés  
 Chapitre 1. Bilan  
 consolidé Chapitre 2.  
 Compte de résultat  
 consolidé Chapitre 3.  
 Annexe consolidée  
 Chapitre 4. Etude de  
 cas du Titre 4 Titre 5.  
 Comptes combinés  
 Chapitre 1. Périmètre  
 de combinaison  
 Chapitre 2. Règles de  
 combinaison et  
 méthodes Index  
Groups of Companies  
 La Documentation  
 Française  
 Cet ouvrage est un  
 outil de préparation à  
 l'épreuve de synthèse  
 de l'UE 4 «  
 Comptabilité et audit »  
 du DSCG. Il doit  
 permettre au candidat  
 : - de connaître tous les



thèmes actualisés relatifs à la « Consolidation des comptes » et aux « Normes internationales » qui ont été proposés à l'examen de 1995 à 2021 ; - de tester sa capacité de compréhension et de réflexion ainsi que son niveau de connaissances ; - de mesurer son aptitude à mettre en œuvre ses compétences techniques et rédactionnelles dans un temps limité. Les dossiers de « Consolidation des comptes » et de « Normes internationales » sont actualisés et corrigés de manière détaillée, analysés et commentés. Nous avons dû actualiser les sujets de toutes les sessions de 1995 à 2019. Nous conseillons donc aux étudiants de

n'utiliser que des manuels, des exercices, des applications et des cas corrigés à jour de la réglementation fiscale et comptable (code de commerce, PCG, règlement ANC 2020-01 et normes IFRS) actuellement en vigueur en France. Deux couleurs sont utilisées dans cet ouvrage : le noir et le bleu. – En noir : - la liste des principaux thèmes du dossier de « Consolidation des comptes » et de « Normes internationales » de la session ; - l'énoncé du sujet, après actualisation et correction éventuelle de coquilles ou autres erreurs ; - la réponse attendue pour chaque question. – En bleu : - des informations relatives à l'actualisation du sujet,

le cas échéant ; -  
l'analyse détaillée du  
sujet ; - le temps  
estimé par dossier ; -  
des commentaires :  
remarques, rappels,  
compléments et  
conseils. NB. Ces  
commentaires peuvent  
être laissés de côté en  
première lecture du  
corrigé.

*Consolidation des  
comptes  
(Réglementation  
française ANC 2020-01  
et Normes  
internationales IFRS) -  
Manuel + 72  
applications et 36  
études de cas  
corrigées* Editis -  
Interforum  
The Detailed  
Assessments of the  
Observance of

Standards and Codes  
on France reviews  
compliance with Basel  
Core Principles for  
effective banking  
supervision. The  
French insurance  
market is notable for  
its broad range of  
distribution channels,  
which include tied  
agents, insurance  
brokers, salaried sales  
forces, direct writing  
mutuals, and financial  
institutions. France  
fulfills all prerequisites  
for effective payment  
clearing and  
settlement systems.  
Capital markets are  
large and  
sophisticated, with a  
range of equity, debt,  
derivative, and mutual  
fund products available  
to investors.